



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Direction de la coordination des
politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Secrétariat du CoDERST

Arrêté du **24 JAN 2024** portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques – CoDERST – de la Seine-Maritime

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du 18 février 2021 portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 09 septembre 2021, 19 janvier 2022, 09 mai 2022, 28 décembre 2022, 6 avril 2023 et 5 mai 2023 modifiant l'arrêté du 18 février 2021 susvisé ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 23-035 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime

ARRÊTE

Article 1er -

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST), présidé par le préfet ou son représentant, est composé comme suit :

1/ Services de l'État et agence régionale de santé

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie (2 représentants),
- le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) de la Seine-Maritime,
- la directrice départementale de la protection des populations (DDPP),

- la directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DCPPAT),
- la directrice du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACED-PC),
- le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) de Normandie, ou leur représentant.

2/ Collectivités territoriales

- Conseil départemental de la Seine-Maritime :
Titulaire : Mme Cécile SINEAU-PATRY
Suppléant : M. Julien DEMAZURE
- Métropole Rouen Normandie :
Titulaire : Mme Charlotte GOUJON
Suppléante : M. Hugo LANGLOIS
- Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole :
Titulaire : M. Alban BRUNEAU
Suppléant : M. Jean-Luc FORT
- Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime :
Titulaire : M. Frédéric WEISZ
Suppléant : M. Florent BUSSY
- Représentants des Maires de Seine-Maritime :
Titulaire : M. Jean-Claude WEISS, conseiller municipal de Port-Jérôme-sur-Seine
Suppléante : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, maire d'Aumale

3/ Associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission et experts de ces mêmes domaines

- ◆ *Associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement*
 - **Titulaire** : M. Xavier LEMARCIS, fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement - « FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NORMANDIE »
Suppléant : M. Guy PESSY, fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement - « FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NORMANDIE »
 - **Titulaire** : M. Ivan MIRKOVIC, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Suppléant : M. Nicolas SELLIER, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
 - **Titulaire** : M. Alain ROUZIES, Union Fédérale des consommateurs, Que Choisir Rouen
Suppléante : Mme Annie LEROY, Union Fédérale des consommateurs, Que Choisir Rouen
- ◆ *Professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission*
 - **Titulaire** : M. Stéphane DONCKELE, représentant la profession agricole
Suppléante : Mme Laurence SELLOS, représentante de la profession agricole
 - **Titulaire** : Mme Sandrine SIPPEL, représentante de l'union des industriels chimiques,
Suppléant : M. Bertrand WALLE, représentant de l'union des industriels chimiques
 - **Titulaire** : M. José GUTIERREZ, représentant les exploitants de carrières et producteurs de matériaux de constructions
Suppléante : Mme Sabine BINNINGER, représentante des exploitants de carrières et producteurs de matériaux de constructions
- ◆ *Experts ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission*
 - le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime ou son représentant,

- la directrice territoriale Seine-Aval de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou sa représentante,
- **Titulaire** : M. Jérôme CORTINOVIS, ingénieur innovation et partenariats - ATMO NORMANDIE
Suppléant : M. Nicolas LEPELLEY, directeur adjoint - ATMO NORMANDIE

4/ Personnalités qualifiées dont un médecin

- **Titulaire** : Mme Muryelle ANGOT LEBEY, déléguée générale de France Chimie Normandie
Suppléante : Mme Elise LAPERDRIX-FANONNEL, représentante de l'association UPSIDE - Bouclès de Rouen
- **Titulaire** : M. Jean-Jacques DELAPLACE, commissaire enquêteur
Suppléant : M. BERNARD POQUET, commissaire enquêteur
- **Titulaire** : M. Gilles ALLAIN, hydrogéologue agréé, directeur du SEVEDE
- **Titulaire** : Docteur Yveline SEVRIN, secrétaire générale adjointe du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de Seine-Maritime
Suppléant : Docteur Bruno BUREL, membre de l'union régionale des médecins libéraux de Normandie

Conformément à l'article R.133-6 du code des relations entre le public et l'administration, la commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Article 2 -

Le membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 3 -

Conformément au code des relations entre le public et l'administration et au décret n°2006-665 du 7 juin 2006 les présents membres sont nommés pour trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 -

L'arrêté du 18 février 2021 modifié portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques est abrogé.

Article 5 -

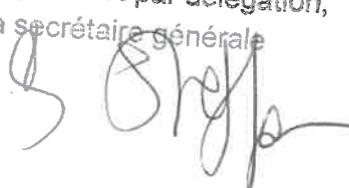
Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs départemental et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

Article 6 -

La secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le **24 JAN. 2024**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN